

Règlement intérieur

Orléans Game Show 2019

Palais des sports d'Orléans
28-29-30 juin 2019

Sommaire

I. Définitions	1
II. Informations générales	1
III. Inscription et Compétitions.....	1
IV. Matériel et électricité.....	2
V. Sécurité.....	2
VI. Responsabilité des Participants	3
VII. Restauration	3
VIII. Accès et horaires du Palais des Sports.....	3
IX. Droit à l'image	3
X. Protection des données personnelles.....	4

I. Définitions

« **Évènement** » : désigne l'évènement annuel intitulé « Orléans Game Show », du 28 au 30 juin 2019, rassemblant (i) les Participants inscrits aux différentes Compétitions (ii) les visiteurs souhaitant assister à des animations et Compétitions.

« **Compétition(s)** » : désigne les tournois compétitifs organisés lors de l'Évènement sur plusieurs jeux vidéo dont la liste est consultable sur le site de l'Organisateur.

« **Organisateur** » : désigne l'Association Orléans Electronic Gaming « **Oregami** » organisatrice des Compétitions, dont le siège est situé 1bis rue de la lionne, 45 000 Orléans.

« **Règlement** » : désigne le présent règlement intérieur de l'Évènement et des Compétitions applicable à tout Participant.

« **Participants** » : désigne toute personne participant aux Compétitions de l'Évènement, à savoir tout joueur et/ou équipe et/ou personne accompagnant un joueur et/ou une équipe.

II. Informations générales

La participation à l'Évènement est interdite aux personnes mineures de moins de 16 ans.

La participation à l'Évènement et plus particulièrement aux Compétitions implique l'acceptation entière et sans réserve par le Participant du présent Règlement.

Le non-respect du présent Règlement entraîne le cas échéant, l'annulation de la participation et de l'attribution éventuelle d'un gain.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le présent Règlement. Toute nouvelle version sera communiquée aux Participants. L'Organisateur se réserve le droit de refuser tout Participant ne respectant pas la version du Règlement en vigueur au jour de l'Évènement.

L'Organisateur se réserve le droit de prendre toutes mesures et décisions sur des points non couverts par le Règlement ou contraires à celui-ci dans le but de conserver l'esprit sportif et l'équité des Compétitions.

En cas d'incident non relié directement à l'Évènement, le Participant s'interdit tout recours à l'encontre de l'Organisateur.

Après étude d'une infraction au présent Règlement, l'Organisateur se réserve le droit de sanctionner et/ou de disqualifier tout Participant.

III. Inscription et Compétitions

Les Participants s'engagent à se présenter au plus tard 15 (quinze) minutes avant le début des épreuves des Compétitions auxquelles il est inscrit, ce afin de valider leur inscription.

Chaque Participant, une fois son inscription validée, dispose d'un emplacement sur le site de l'Évènement qui lui est propre et sur lequel il peut installer son ordinateur.

Toute inscription validée et payée ne sera en aucun cas remboursée, même en cas d'imprévu ou de maladie. Une place peut être échangée sous certaines conditions (veuillez contacter l'Organisateur pour les connaître).

Les imprévus comme coupure de réseaux ou d'électricité, qui perturbe le déroulement des Compétitions, ne donnent lieu à aucun remboursement ou remise sur le prix de la place.

Les Participants disqualifiés, quelle qu'en soit la raison, ne se verront pas rembourser leurs frais d'inscription.

IV. Matériel et électricité

Pour les Compétitions sur ordinateur, les Participants s'engagent à amener tout le matériel nécessaire (notamment PC, écran, souris/clavier ou contrôleur et casque), ainsi qu'une multiprise longue aux normes en vigueur (les multiprises de type « triplète » sont strictement interdites).

Il est interdit de brancher d'autres matériels électriques (machine à cafés, lampes, etc.) que ceux indispensables à la participation aux Compétitions. L'Organisateur se réserve le droit de confisquer tout matériel et/ou objet pouvant compromettre le réseau électrique et la sécurité des lieux ou des personnes.

Il est strictement interdit d'écouter la bande-son des jeux avec des enceintes. Pour la tranquillité de tous, seuls les casques sont autorisés.

Chaque Participant s'interdit d'utiliser et/ou de manipuler des appareils électriques autres que son propre ordinateur, y compris un onduleur.

Chaque Participant doit apporter un câble Ethernet RJ45 d'une longueur de 10 mètres et se brancher sur l'emplacement qui lui est alloué. L'Organisateur ne sera pas tenu responsable si le Participant ne peut pas se brancher, et donc participer aux Compétitions, si le câble est inférieur à 10 mètres.

Il est interdit de toucher ou modifier les câbles, l'équipement et le matériel au sein du Palais des Sports.

V. Sécurité

Dans le cadre du plan Vigipirate, un dispositif de sécurité sera mis en place. Les personnes habilitées pourront fouiller les sacs et confisquer les objets interdits et susceptibles d'être dangereux pour la sécurité des lieux et des personnes.

Il est interdit de laisser des affaires et/ou matériels dans les allées et au niveau des issues de secours, qui pourraient entraver la circulation. Les affaires doivent être rangées sous votre table ou gardées avec vous.

Les objets chauffant et/ou faisant du feu comme les briquets ou bougies sont totalement interdits d'usage à l'intérieur du Palais des Sports.

Il est interdit de fumer dans la salle. Les fumeurs devront se rendre à l'extérieur, dans la zone expressément définie à cet effet.

L'usage d'alcool ou de drogues est formellement interdit lors de l'Évènement. Enfreindre cette règle entraînera une expulsion immédiate de l'Évènement, sans aucune indemnité de quelque nature que ce soit.

Il est possible pour les Participants de pouvoir se reposer sur place lors de l'Évènement, charge à eux de ramener le nécessaire (duvet...).

Les Participants auront la possibilité de se doucher sur place. Des vestiaires seront prévus à cet effet. Chaque Participant s'engage à utiliser les infrastructures mises à sa disposition dans le respect des lieux et de toutes normes de sécurité et/ou règlement applicables.

Les sorties de secours ne sont destinées à être utilisées qu'en cas d'urgence. Un Participant qui utilise les sorties de secours comme moyen de se déplacer dans le Palais des Sports pourra être exclu de l'Évènement, sans préavis et sans indemnité de quelque nature que ce soit.

VI. Responsabilité des Participants

Chaque Participant est responsable de son matériel et de ses objets personnels. L'Organisateur ne sera pas tenu responsable des vols, détériorations et/ou disparitions d'objets.

Il est interdit de tenir des propos racistes, injurieux ou de dénigrer les autres Participants, sous peine d'exclusion immédiate de l'Évènement.

Il est interdit de télécharger ou de diffuser des images, documents et/ou tous contenus à caractère pornographique et/ou raciste, sous peine d'exclusion immédiate de l'Évènement.

Pour les personnes mineures au moment de l'Évènement, il est nécessaire

- 1) d'avoir la feuille d'autorisation parentale dûment remplie et signée,
- 2) de présenter une pièce d'identité lors de l'arrivée à l'Évènement,
- 3) ainsi que la photocopie de la pièce d'identité du tuteur légal.

L'Organisateur se réserve le droit de refuser la participation s'il manque un des justificatifs précités et aucun remboursement ne sera effectué.

Chaque Participant disposant d'une table doit garder son emplacement propre et jeter ses déchets dans les poubelles présentes.

Chaque Participant s'engage à respecter les règles des jeux des Compétitions. Tout Participant s'interdit de recourir à toute forme de triches, sous quelques formes que ce soit pendant toute la durée de Compétitions. À ce titre, l'Organisateur se réserve le droit à tout moment de procéder à toutes vérifications utiles notamment sur le matériel du Participant. La violation de la présente clause entraînera l'exclusion immédiate du Participant.

Chaque Participant s'engage à adopter un comportement respectueux, approprié et fair-play, notamment envers les autres Participants.

VII. Restauration

Une restauration sera proposée dans le Palais des Sports du vendredi soir au dimanche soir.

L'apport de nourriture provenant de l'extérieur sera formellement interdit dans l'enceinte du Palais des Sports (à l'exception de bouteilles d'eau). Des vigiles pourront fouiller vos sacs à l'entrée pour s'en assurer et confisquer la nourriture qui ne sera rendue qu'en fin d'Évènement.

VIII. Accès et horaires du Palais des Sports

L'Évènement sera ouvert au public le samedi de 10H à 22H et le dimanche de 10H à 19H. L'accès aux zones des Compétitions est interdit aux visiteurs pour préserver la tranquillité des Participants.

Le Palais des Sports sera accessible uniquement pour les Participants entre 22H et 10H (vendredi et samedi) et l'accès sera filtré par des agents de sécurité. Il est formellement interdit de sortir du matériel informatique durant cette période.

IX. Droit à l'image

Le Participant reconnaît qu'il peut être amené à être filmé et photographié lors de l'Évènement. À ce titre, tout Participant autorise l'Organisateur et/ou ses partenaires à reproduire, représenter, fixer, exploiter son image dans le cadre de l'information et de la promotion de l'Évènement dans les conditions suivantes :

- Pour le monde entier, à titre gratuit, et pendant toute la durée de l'Évènement et pour une conservation jusqu'à (10) ans à compter de la fin de l'Évènement ;

- Sur tous supports matériels et immatériels, en tous formats connus ou inconnus à ce jour.

X. Protection des données personnelles

Dans le cadre de l'Évènement, l'Organisateur pourra être amené à collecter des données personnelles du Participant, notamment le nom, le prénom, l'adresse postale et l'adresse e-mail, le numéro de téléphone.

L'Organisateur s'engage à respecter la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles et notamment la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 et le Règlement Européen sur la Protection des Données (RGPD) entré en application le 25 mai 2018.

Les données personnelles recueillies dans le cadre des présentes font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de l'Évènement et notamment des inscriptions aux Compétitions. Les données personnelles ainsi collectées ne feront l'objet d'aucun traitement pour d'autres finalités que celles-ci avant mentionnées.

Le Participant bénéficie d'un droit d'opposition, d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation du traitement et de portabilité sur ses données personnelles. Le Participant peut exercer ses droits en s'adressant directement à l'Organisateur par e-mail ou par courrier au siège de l'association.

Les données personnelles collectées sont conservées pendant toute la durée de l'Évènement et jusqu'à trois (3) ans suivant la fin de celui-ci.

Les données personnelles du Participant sont communiquées exclusivement aux représentants et collaborateurs de l'Organisateur et le cas échéant à des sous-traitants ou toute personne habilitée, ayant besoin de traiter lesdites données personnelles dans le cadre de l'Évènement. Ces tiers autorisés sont soumis aux mêmes obligations de confidentialité que l'Organisateur.

Le Participant dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité compétente, la CNIL, s'il estime que l'Organisateur effectue un traitement illicite de ses données personnelles.